

Quatrième rapport sur la Slovénie [fr] - [en] - [si]

Communiqué de presse – 16.09.2014

Version slovène

La Commission anti-racisme du Conseil de l'Europe publie un nouveau rapport sur la Slovénie.

Strasbourg, 16.09.2014 – La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) publie aujourd'hui son quatrième rapport sur la Slovénie. Le Président de l'ECRI, M. Christian Ahlund, a noté des progrès, mais également un certain nombre de questions en suspens telles qu'une discrimination généralisée et persistante à l'égard des Roms et un climat d'hostilité à l'égard des « personnes effacées ».

La Slovénie a ratifié le Protocole n ° 12 à la Convention européenne des droits de l'homme en 2010. D'importantes mesures ont été prises pour améliorer la situation des Roms, y compris l'adoption de la loi sur la communauté rom et le Programme national de mesures en faveur des Roms. Tous les Roms ont désormais accès aux établissements préscolaires et des assistants roms sont formés. Un grand nombre de projets d'emploi et de travaux publics ont été lancés pour les membres de la communauté rom. «Les personnes effacées» ont la possibilité de retrouver rétroactivement leur statut de résident permanent en demandant, dans un délai de trois ans, un titre de séjour permanent. Une loi proposant un régime d'indemnisation nationale pour les «personnes effacées» a été promulguée. Un programme de formation visant à sensibiliser les fonctionnaires de police aux stéréotypes et aux préjugés ainsi qu'à la prévention de la discrimination dans une société multiculturelle a été mis en place.

Malgré ces progrès, de nombreux Roms continuent de vivre dans des campements à l'écart du reste de la société dans des conditions bien en deçà du seuil de pauvreté et souvent sans raccordement à l'eau potable. La loi portant mise en œuvre du principe d'égalité de traitement est défectueuse et l'Avocat du principe d'égalité ne jouit pas de l'indépendance organisationnelle et budgétaire requise. Le discours de haine sur Internet a augmenté, visant essentiellement les Roms, les personnes LGBT et les musulmans. Enfin, il n'existe aucun organisme indépendant de la police et du ministère public chargé d'examiner les allégations d'abus policiers et notamment les actes racistes ou de discrimination raciale.

Dans son rapport, l'ECRI adresse aux autorités plusieurs recommandations parmi lesquelles les trois suivantes nécessitent une mise en œuvre prioritaire et feront l'objet d'un réexamen de l'ECRI dans les deux ans :

- une solution appropriée devrait être trouvée avec l'ensemble des parties prenantes pour qu'un organe national spécialisé de lutte contre la discrimination, et notamment la discrimination raciale, totalement indépendant, commence à fonctionner aussi vite que possible ;
- une solution adaptée et équitable pour l'indemnisation des "personnes effacées" devrait être trouvée, comme l'exige la Cour européenne des droits de l'homme, et il devrait être remédié au problème du statut juridique des « personnes effacées » souhaitant obtenir la nationalité slovène ou un titre de séjour permanent en Slovénie.
- une action immédiate devrait être prise pour que tous les Roms puissent s'approvisionner facilement en eau potable dans ou à proximité de leurs habitations partout où cela demeure un problème.

Le rapport, qui contient également les observations du Gouvernement, est disponible [ici](#). Il a été élaboré à la suite de la visite de contact effectuée par l'ECRI en Slovénie en avril 2013 [[communiqué de presse](#)] et prend en compte l'évolution de la situation jusqu'au 4 décembre 2013.

L'ECRI, organe de protection des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, composé d'experts indépendants, est chargée du suivi des problèmes de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme, d'intolérance et de discrimination fondée sur des motifs tels que la « race », les origines ethniques/nationales, la couleur, la nationalité, la religion et la langue (discrimination raciale) ; elle élabore des rapports et adresse des recommandations aux Etats membres.

Pour de plus amples informations sur l'ECRI : www.coe.int/ecri

Contact presse: Stefano Valenti, Tél. : +33 (0)3 90 21 43 28, stefano.valenti@coe.int